



Litige concernant la non application du second vote

Par **Alex38160**, le **21/05/2015** à **15:38**

Bonjour à tous

j'ai le projet de faire une ouverture dans un mur porteur dans une copropriété de 4 bâtiments, le projet a été mis à l'ordre du jour mais je n'ai pas obtenue la majorité requise de l'article 25 mais plus du tiers des voix, le deuxième vote n'a même pas été proposé par le syndic le jour J.

Après un entretien téléphonique avec lui le syndic ne veut pas procéder à un second vote, il me rappelle que c'est que les votes du bâtiment concernés qui comptent.

Cela fait déjà un mois que le vote est passé, et le syndic cherche à me fuir, est-il en tort?

Le syndic est-il dans l'obligation de procéder à un second vote à ses propres frais pour que le projet obtienne enfin la majorité?

Merci de vos réponses

Bien cordialement.